

Mairie de Lafrançaise

(Tarn et Garonne)

Délibération n° 3

Objet : Subventions

Date de convocation :

28 novembre 2023

Date d'affichage :

28 novembre 2023

*Nombre de Conseillers
en exercice :*

23

Nombre de présents :

15

Nombre de votants :

18

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAFRANCAISE (TARN ET GARONNE)

L'an deux mille vingt trois
Le 5 décembre à 18 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PRAISSAC, Marie-Laurence PUJOL, Gérard ROCHE, Pauline SEILHAN, Pierrick THOMAS, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoir :

M. Alain MALMON a donné procuration à M. Thierry DELBREIL
Mme Flavie TAVERA a donné procuration à Mme Brigitte DELCASSE
Mme Sonia PARRIEL a donné procuration à Mme Marie-Laurence PRAISSAC

Absents : M. Franck SEGONNE, Mme Anne BENAICHE, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA.

Secrétaire de Séance : Mme Anne ARRESTIER

Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions 2023 suivantes :

Sud Quercy Lafrançaise Omnisports	5 156.81 €
Sporting Club de Lafrançaise	9 622.57 €
Tennis club	1 913.94 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- APPROUVE les subventions ci-dessus d'un montant de 16 693.32 €,
- DIT que les crédits sont prévus au budget primitif au compte 6574,

- A D O P T É E -

Le Maire,



Thierry DELBREIL